SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 1904 - 7SEPMBPE/DGD du 16 MARS 2018 (DIFFUSION GENERALE)

Objet: Autorisation de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Réf.: Courrier n° 01221/MEF/CAB/CT-CFE/kam du 28/02/2018

Conformément aux dispositions du courrier visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que les médicaments vétérinaires, repris ci-après, ont été autorisés à la mise sur le marché par décisions de la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA):

- TYLOCARE (Décision n° 398/2017/PCOM/UEMOA);
- SORBILAX (Décision n° 014/2018/PCOM/UEMOA);
- LYOPOX + PRR DE MCI (Décision n° 015/2018/PCOM/UEMOA);
- IZOVAC MAREK HVT DE IZO (Décision nº 016/2018/PCOM/UEMOA);
- PROVETHRINE 100 EMULSION TOPIQUE (Décision n° 017/2018/PCOM/ UEMOA).

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations:

- SEPMBPE/Cab
- UGECI
 CGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- FNISCI
- PAA - PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

P/LE DIRECTEUR GENERAL
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

COL AMADOU Coulibaly

Le Direct sur

Généra

Adjoint